



Vote électronique dans le groupe SANEF, Il sera mis en place, mais sans accord !

La direction a réuni les organisations syndicales le 18 avril 2019 pour une dernière réunion de négociation sur le vote électronique en vue des prochaines élections professionnelles qui auront lieu en fin d'année.

Cette négociation s'est soldée par un échec puisque cinq organisations se sont déclarées non signataires.

Seule la CFDT s'est déclarée signataire non sans porter de nombreuses revendications dont la direction avait pris note avant de connaître l'issue funeste de cette négociation.

LA CFDT A DEMANDÉ

- ✓ A ce que l'envoi des identifiants se fasse par voie postale et pas que sur les boîtes mail professionnelles. Ainsi, les salariés en dehors de l'entreprise étaient certains d'avoir le matériel de vote (Cessation Anticipée d'Activité, longue maladie, etc...).
- ✓ A ce que des référents **volontaires** soient mis en place sur les sites de travail.
- ✓ A ce que ces référents, une fois formés fassent une démonstration de vote à tous les salariés quelle que soit la filière. **Ceci afin de rassurer les moins à l'aise avec les outils informatiques.**
- ✓ A ce qu'un simulateur soit mis en place afin que chaque salarié **puisse s'entraîner à voter électroniquement.**
- ✓ La garantie que les négociations des protocoles d'accord préélectoraux soient indépendantes et autonomes pour chaque entreprise du groupe Sanef afin d'éviter les accords copiés/collés.



A quand des syndicats du 21^{ème} siècle ?

Toutes ces mesures n'ont pas suffi à rassurer les organisations syndicales qui se sont déclarées non signataires. **Doit-on en conclure qu'il n'y aura pas de vote électronique ? Evidemment non !** Pourtant, les organisations syndicales étaient pour la plupart plus opposées au vote électronique qu'à l'accord lui-même. La loi permettait à la direction d'instaurer le vote électronique dans l'entreprise de façon unilatérale. La direction a favorisé la négociation qui s'est soldée par un rendez-vous manqué. Vu qu'il n'y a pas d'accord, la direction a les coudées franches pour mettre en place le vote électronique à sa façon, les organisations syndicales sont hors-jeu.

Que deviennent toutes les propositions portées par la CFDT ? Quid de la formation de tous les salariés ? La CFDT a questionné en séance la direction qui s'est bien gardée de répondre. Sans mauvais jeu de mot, espérons que la direction ne joue pas, elle aussi, la carte du minimum syndical.

La CFDT déplore que cet accord, qui pouvait donner des garanties supplémentaires aux salariés, ne voit pas le jour. Mais la réflexion de la CFDT va au-delà de ça ! Quand une grande majorité de français trouve les syndicats « ringards » « has been », quelle image renvoyons-nous aux salariés ? Certainement pas une image avant-gardiste !

Alors que la plupart des syndicats préconise d'aller voir leurs sites ou leurs blogs, certains s'inquiètent sur la capacité des salariés à utiliser internet. Les salariés qui utilisent pour beaucoup les réseaux sociaux ne doivent pas être infantilisés et pour les autres, les propositions de la CFDT les auraient sans nul doute rassurés.



Les ordonnances Macron permettent aux entreprises de mettre en place de nombreux accords de façon unilatérale. Ce sera malheureusement le cas pour le vote électronique. Et pour les autres accords ? Allons-nous aussi laisser faire la direction sans les organisations syndicales ?